



**2019**  
**EXCEPTIONNEL**

**CONCOURS D'ENTRÉE EN  
FORMATION AIDE-SOIGNANTE  
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
ASSP ET SAPAT**

**RENTRÉE DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**

**A nous retourner avant le VENDREDI 24 MAI 2019 16H.**

« Pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. ». *Article 4 de l'arrêté du 22/10/2005 modifié.*

Notre capacité d'accueil actuelle est de **55 élèves** par promotion, autorisations de report incluses.

*Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir vous adresser au :*

**Secrétariat :** Tél : 03 88 21 70 45

**E-mail :** [ifsi@ghsv.org](mailto:ifsi@ghsv.org)

*Pour des précisions concernant les textes réglementaires et législatifs relatifs à la Formation Aide-Soignant, merci de bien vouloir consulter le lien suivant :*

**Arrêté du 22 octobre 2005 modifié** relatif à la Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0FC9544BBD9E50FD88BAC1831FE3C5FB.tpdjo12v\\_2?cidTexte=LEGITEXT000006052685&dateTexte=20141127](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0FC9544BBD9E50FD88BAC1831FE3C5FB.tpdjo12v_2?cidTexte=LEGITEXT000006052685&dateTexte=20141127)

# **1. LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION ET OBTENTION DU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT**

## **LA LISTE «19 TER»**

Concerne les candidats titulaires d'un **baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou services aux personnes et aux territoires** ». Pour les élèves en terminale de ces 2 baccalauréats professionnels, l'admission sera définitive à l'obtention du baccalauréat.

Seuls les candidats qui réunissent ces **3 conditions peuvent s'inscrire** :

- **titulaires d'un BAC Pro ASSP ou SAPAT (ou en classe de terminale) optant exclusivement pour un cursus partiel**

Et

- **qui n'auraient procédé en 2019 à aucune 1ère inscription dans l'institut sollicité et ce pour le concours filière aide-soignant**

Et

- **qui auraient postulé sur PARCOURSUP en vue d'une entrée en filière diplôme d'état d'infirmier et qui n'auraient obtenu au 15/5/2019 qu'une réponse : « *en attente* » ou « *non admis* ».**

## **Dispenses de l'épreuve d'admissibilité :**

Les candidats titulaires d'un **baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires »** peuvent se présenter directement à l'épreuve orale d'admission et **sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.**

## 2. LE CALENDRIER

### □ PÉRIODE D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont à retirer entre le **mercredi 15 mai 2019**, date d'ouverture des inscriptions, et le **vendredi 24 mai 2019 à 16h**, date de clôture des inscriptions.

### □ L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Elle se déroulera à l'**IFSI SAINT VINCENT** du **29 mai au 5 juin 2019**. Chaque candidat recevra une convocation portant mention de la date et de l'heure de l'épreuve d'admission.



Les **résultats d'admission** seront affichés dans les locaux, sur le site de l'**IFSI SAINT VINCENT** le **mercredi 12 juin 2019 à 14h00** et seront envoyés le même jour à chaque candidat.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**

## 3. L'INSCRIPTION

La fiche d'inscription s'adresse à tous les candidats et est à retirer au secrétariat ou à télécharger sur notre site Internet [ifsi.ghsv.org](http://ifsi.ghsv.org).

Le dossier **complet** devra être déposé au secrétariat ou envoyé par la poste (cachet de la poste faisant foi) **au plus tard le 24 mai 2019** à l'adresse suivante :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

**SAINT VINCENT**

**20a Rue Sainte Marguerite – 67000 STRASBOURG**

**Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16h00**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**Une confirmation d'enregistrement de dossier vous sera envoyée.**

### **3. LES EPREUVES DE SELECTION**

*Article 19 TER de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié :*

*Les candidats visés aux articles 18 et 19 sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :*

- *Curriculum vitae*
- *Lettre de motivation*
- *Dossier scolaire avec résultats et appréciations*
- *Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation*

Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

### **4. LES RESULTATS**

#### LISTES DE CLASSEMENT

**A l'issue des épreuves de sélection, en fonction des résultats obtenus et en fonction des places disponibles, le candidat est classé :**

- ❖ *Soit en liste principale*
- ❖ *Soit en liste d'attente*

**Toute note inférieure à 10/20 à l'entretien est éliminatoire.**

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ils ont été organisés. (*Article 12 de l'arrêté du 22/10/2005 modifié*).

### **5. LE COUT DE LA FORMATION ET LES FRAIS A PREVOIR**

**Le coût de la formation s'élèvera à **4 800 €** pour l'année scolaire 2019/2020.**

Cette somme est prise en charge par la Région Grand-Est pour les personnes qui sont dans l'une des situations suivantes uniquement :

- Jeunes en poursuite d'études
- Demandeurs d'emploi non démissionnaires.

Pour toute information, consultez le site de la Région Grand-Est :

<https://www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales>

**Les frais de scolarité sont les suivants :**

- Participation aux frais de gestion : **35 €**
- Droits annuels de scolarité : **100 €**
- Frais divers : **100€** pour l'achat d'un livre d'anatomie/physiologie et de 5 tenues de stage (**tarif indicatif pour l'année 2017/2018**)

## **6. LES PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

- L'attestation de droit à la parution sur le site internet de l'IFSI, **datée et signée**
- Fiche d'inscription **dûment renseignée, datée et signée**
- Une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité (en cours de validité) certifiée conforme par le candidat** : Carte Nationale d'Identité (Française ou de l'UE) ou du titre de séjour.
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie de l'ensemble des bulletins scolaires de la Première à la Terminale **ou** de la Première et le bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre/semestre de la Terminale
- Copie de l'intégralité des évaluations en périodes de formation en milieu professionnel de la Seconde à la Terminale
- Copie du diplôme du bac **ou** un certificat de scolarité pour les candidats en classe de Terminale ASSP ou SAPAT,
- Attestation PARCOURSUP notifiant la position du candidat « non admis » ou « en attente ».
- Les droits d'inscription de **67€** à régler par **CB ou en espèces (merci de bien vouloir faire l'appoint).**  
**Le mandat-cash n'est pas accepté.**



***En cas de désistement après la date limite d'inscription,  
les droits d'inscription restent acquis à l'Institut***

## **7. LES INFORMATIONS DIVERSES**

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS PEDAGOGIQUES**

**Si vous poursuivez vos études ou êtes demandeur d'emploi non démissionnaire, la Région Grand-Est finance le coût de votre formation.**

**Si vous êtes salarié(e) (y compris en disponibilité, congé parental, etc.), pour le financement de votre formation, renseignez-vous auprès de votre employeur ou de l'organisme gestionnaire de la formation dont il dépend.**

En aucun cas, la Région Grand-Est ne financera la formation des salariés ayant démissionné l'année même de la réussite du concours.

### **AIDES DIVERSES**

Elles peuvent être accordées dans certaines conditions à la demande de l'étudiant :

- Bourses de la Région Grand-Est sous conditions de ressources de l'élève ou de sa famille
- Aides financières dans le cadre des plans d'action au retour à l'emploi ou assimilés
- Promotion professionnelle



- **CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP**

Les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les Instituts de Formation. Le Directeur de l'Institut met en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

Pour bénéficier de la mesure d'aménagement des épreuves, les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap doivent compléter le dossier par la pièce suivante :

- Attestation délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) **à fournir avant la date de clôture des inscriptions soit le 24 mai 2019.**



Groupe Hospitalier  
Saint Vincent  
Institut de Formation en Soins Infirmiers

**ATTESTATION DE DROIT A LA PARUTION  
SUR LE SITE INTERNET DE L'IFSI**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ ,  
inscrit(e) au concours d'Aide-Soignant 2019,

- Autorise
- N'autorise pas

**l'IFSI Saint Vincent à diffuser mon nom sur le site internet de l'Institut en cas de réussite au concours.**

Fait à .....

Le.....

Signature :

# FICHE D'INSCRIPTION

## *Concours d'entrée en Formation Aide-Soignante*

### **RENTRÉE du LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**

Merci de lire et de renseigner ce document **avec précision**.  
Complétez les rubriques ci-dessous en **lettres capitales**

Nom de naissance :		Date de naissance :	
Nom marital :		Lieu de naissance :	
Prénom :		Nationalité :	Sexe (F ou M) :
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
N° de téléphone portable :		N° de téléphone fixe :	
Situation familiale* :	Adresse email :		Nbre d'enfants :
Diplôme :			

\* Célibataire – Marié – Pacs – Concubinage – Divorcé - Séparé

Je dépose une **demande d'aménagement des épreuves** : je joins à la présente fiche ma demande et le justificatif de la Commission **(Aménagement des épreuves pour les personnes présentant un handicap (cf page 9) du dossier d'inscription)**

**Merci de joindre à la présente fiche les documents cités en page 5**

***Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé.  
En cas de désistement, les droits d'inscription restent acquis à l'Institut.***

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du candidat :





Groupe Hospitalier  
Saint Vincent  
Institut de Formation en Soins Infirmiers

**NOM :**                      **PRENOM :**  
**DIPLOME :**

## **PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER ET L'ORAL**

- Fiche d'inscription **dûment renseignée, datée et signée**
- Une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité (en cours de validité) certifiée conforme par le candidat** : Carte Nationale d'Identité (Française ou de l'UE) ou du titre de séjour
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie de l'ensemble des bulletins scolaires de la Première à la Terminale **ou** de la Première et le bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre/semestre de la Terminale
- Copie de l'intégralité des évaluations en périodes de formation en milieu professionnel de la Seconde à la Terminale
- Copie du diplôme du bac **ou** un certificat de scolarité pour les candidats en classe de Terminale ASSP ou SAPAT
- Attestation PARCOURSUP notifiant la position du candidat « non admis » ou « en attente »
- L'attestation de droit à la parution sur le site internet de l'IFSI, **datée et signée.**

Pièces reçues le :

par :